DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE
UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE DES POINTS CI-DESSOUS AVANT DE VOUS INSCRIRE A L'IEJ DIJON :

- L'inscription à l'IEJ n'entraîne pas l'inscription à l'examen d'accès au CRFPA ou à l'un des concours d'accès à l'ENM ou au concours de Greffier. **Une inscription distincte doit être prise,** dans des délais fixés nationalement. Aucun dossier déposé hors délai ne sera accepté.
- Les cours de l'IEJ Dijon sont dispensés **en présentiel uniquement.**
- Il n'est pas possible de passer l'examen du CRFPA au sein de l'IEJ Dijon en candidat libre, c'est à dire sans être inscrit administrativement à la prépa CRFPA correspondante pour l'année en cours.

CANDIDATURE A LA PREPA CRFPA

La campagne de candidature et d'inscription pour la prépa CRFPA de l'IEJ Dijon se déroule uniquement sur la plateforme **e-candidat du 1er septembre au 31 octobre 2026** (https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView)

Vous devrez déposer votre candidature sur la plateforme pendant la période dédiée et justifier des conditions de diplômes nécessaires à l'examen du CRFPA.

Les justificatifs demandés sont les suivantes :

- pièce d'identité
- CV classique
- diplôme ou attestation de réussite de Master 1 ou 2 en Droit (diplôme national permettant de justifier des crédits ECTS nécessaires à l'inscription à l'examen du CRFPA)
- certificat de scolarité en cours pour les étudiants souhaitant s'inscrire en double cursus (M1 ou M2 Droit + IEJ)

- les étudiants inscrits en M1 pour l'année 2026/2027 téléchargeront une copie de leur diplôme de licence en Droit et un certificat de scolarité justifiant l'inscription en M1.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A LA PREPA CRFPA

Si votre candidature est acceptée, une lettre d'admission vous sera transmise et vous permettra de compléter votre inscription administrative à l'IEJ.

Les candidats s'inscrivant uniquement à l'IEJ pour l'année universitaire en cours pourront s'inscrire à distance :

via https://primo.ube.fr/iaprimo-web/ident1.jsf pour les étudiants jamais inscrits à l'UBE

via l'ENT pour les étudiants inscrits à l'UBE en 2024/2025 et 2025/2026

Les candidats s'inscrivant à l'IEJ dans le cadre d'un **double cursus au sein de l'Université Bourgogne Europe** (IEJ + M1 ou M2 Droit) devront s'inscrire en présentiel au bureau de la scolarité R.18 (bureau R18 du bâtiment Droit-Lettres - scolarite.droit-aes-eco@u-bourgogne.fr) en présentant leur lettre d'admission.

L'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CRFPA pourra être prise à partir du 2 novembre 2026. Seuls les étudiants inscrits à la prépa CRFPA de l'IEJ Dijon pourront s'inscrire à l'examen du CRFPA 2026 à Dijon.

INSCRIPTION A LA PREPA ENM

Merci de prendre contact avec iej@ube.fr en précisant l'intitulé, l'année et le lieu d'obtention de votre dernier diplôme en Droit.

Attention : pour les étudiants qui souhaitent suivre à la fois la préparation au CRFPA et la préparation à l'ENM, une double-inscription administrative est en principe nécessaire (soit un supplément de 159 €). Cependant, dans la mesure où la préparation offerte par l'IEJ est largement commune à ces deux examen et concours, il est possible de ne prendre qu'une seule inscription administrative à la préparation au CRFPA et d'informer le secrétariat de votre double inscription pédagogique.

FRAIS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Au préalable, il est impératif de vous acquitter de la CVEC / Contribution de Vie Étudiante et de Campus. Elle concerne tous les étudiants.
En sont exonérés : les boursiers de l'enseignement supérieur, les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, et demandeurs d'asile

bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire.
Ils devront quand même faire la démarche pour obtenir leur attestation de CVEC.
Elle est d'un montant de **105 €** pour les autres.

Démarche à effectuer sur https://cvec.etudiant.gouv.fr

Quelque-soit le motif de la demande de remboursement des frais d'inscription à l'IEJ, les droits spécifiques ne sont pas remboursés et les droits nationaux ne sont pas remboursés après le 1er septembre.

	Préparation C.R.F.P.A	**Préparation E.N.M**	**DU Procédures**
1ère inscription à l'Université de Bourgogne ou Anciens étudiants de l'Université de Bourgogne souhaitant s'inscrire uniquement à l'IEJ	**Pour les étudiants non boursiers** : 455 € (255€ droits nationaux et 200 € frais spécifiques) **Pour les étudiants boursiers :** 200 € (frais spécifiques)	**Pour les étudiants non boursiers** : 455 € (255 € droits nationaux et 200 € frais spécifiques) **Pour les étudiants boursiers :** 200 € (frais spécifiques)	**Pour les étudiants non boursiers** : 1 000 € (dont droits administratifs nationaux) **Pour les étudiants boursiers :** 816 € (616 € + 200 € frais spécifiques)
Pour une inscription secondaire (double cursus) après une inscription en M1/M2 à l'Université de Bourgogne	**Pour les étudiants non boursiers** : 366 € (166 € droits nationaux pour un double cursus et 200 € frais spécifiques) **Pour les étudiants boursiers :** 200 € (frais spécifiques)	**Pour les étudiants non boursiers** : 366 € (166 € droits nationaux pour un double cursus et 200 € frais spécifiques) **Pour les étudiants boursiers :** 200 € (frais spécifiques)	